



Comité Confédéral des Pêcheurs de Compétition.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

Belgian Coarse Fishing Committee - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : LUYCKX Jean-Marie
Rue Sainte Renelde 5
1430 REBECQ
Tél/fax : 02/355.43.25.
GSM : 0476/89.83.03
e-mail : jeanmarie.luyckx@skynet.be

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 21 janvier 2012.

Présences : CAZIER Michel, PILATE Jean, GEORGE Joseph, DETAILLE Eric, GOSSIAUX Michel, MARCQ Roland, COLLARD Jean-Pierre, DETONGRE Guy, LEFEBVRE Josette, COOLENS Albert, HASTIR Charles, DESILVE Jean-Christophe, SCHALLENBERGH Freddy, PATERNOSTER Jean-Paul, LUYCKX Jean-Marie.

Excusés : DUBOURG Charlie, DUPONT Alexandre, GILLOT Bernard.

Absents : DEPOUILLE Christophe.

La réunion débute à 9h30 précises.

Le vice-président ouvre la réunion et présente ses meilleurs vœux à tous les délégués ainsi qu'à leurs familles.

Préalablement, le secrétaire signale que la fédération de Liège compétition a demandé le remplacement de Monsieur Jean-François GERKENS, démissionnaire, par Monsieur Samuel BERNARD. Ce point n'a pu figurer à l'ordre du jour, le courrier étant arrivé après l'envoi de la convocation.

Aucune objection n'étant faite, cette candidature est acceptée et Monsieur Samuel BERNARD est invité à participer à la réunion.

Au point divers de l'ordre du jour, il est demandé de noter :

- délégation à la réunion du BCFC du 28 janvier
- règlement des concours publics (le point)
- récupération du prix des licences distribuées (Monsieur Schallenberg)
- point relatif à la carpe (Monsieur Detaille).

1. Election statutaire : Candidatures à la présidence en remplacement de Monsieur Jean PILATE.

Le vice-président signale que deux candidatures ont été présentées : celles de Mme Josette LEFEBVRE et de Jean-Marie LUYCKX. Il demande si quelqu'un souhaite émettre un commentaire par rapport à ces deux candidatures et précise que le vote peut se réaliser par vote secret ou à main levée.

Le secrétaire propose que les deux candidats quittent la salle pour permettre aux autres délégués de débattre et de passer au vote.

Après vote, les candidats sont rappelés et il est passé au dépouillement des votes : le vice-président indique que le vote a eu lieu conformément au R.O.I., sur la base du nombre de licences par fédération représentée.

Le secrétaire en charge est élu par 13 voix contre 5.

Le secrétaire signale qu'il a posé comme condition qu'il soit veillé à son remplacement, tant pour la confection des pv des réunions du CCPC que pour les traductions des pv du BCFC. Le problème étant

posé, Monsieur Roland MARCQ propose de se charger des traductions des pv du BCFC. L'assemblée marque son accord. D'autre part, Monsieur Guy DETONGRE pose sa candidature pour assurer le secrétariat. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

L'ex-secrétaire remercie les membres présents de la confiance qu'ils lui font.

2. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 29 octobre 2011.

Point 2 : le vice-président indique que la fédération sportive considère dorénavant Monsieur Soupart comme « persona non grata » et qu'il ne sera plus collaborateur. Le secrétaire indique que, conformément à ce qui avait été prévu lors de la réunion du CCPC, il a rédigé le courrier qu'il a remis en mains propres du directeur de la FSPFB, Monsieur Benoît Sottiaux, lors d'une réunion de bureau. Ce courrier priait la FSPFB de réagir énergiquement par rapport aux propos diffamatoires tenus. Il a également été dit qu'à défaut de réaction appropriée, les faits seraient portés devant l'instance supérieure.

Lors de l'AG du 3 mars prochain, la question sera posée à la FSPFB de connaître la suite réservée au courrier.

Une parenthèse est ouverte concernant le défraiement des certificats par la FSPFB. Suite aux différents courriers de rappel adressés par Albert Coolens, le paiement est finalement intervenu. De la discussion, il ressort que c'est à chaque fédération qu'il devrait incomber de contrôler les remboursements opérés.

Point 7 : Monsieur Detongre précise que la mention relative au fait qu'il n'y aurait pas de CB Carnassier en raison de l'année sabbatique prise par Monsieur Depouille ne visait que l'année 2011, et pas 2012. Le secrétaire signale qu'il lui a adressé la convocation de ce jour mais que le mail lui est revenu. Il semble donc que Monsieur Depouille aie changé d'adresse. Monsieur Detongre se charge de communiquer l'adresse mail au secrétaire afin de la convoquer pour la réunion du BCFC.

Si aucune suite n'est donnée par Monsieur Depouille, l'assemblée pense qu'il serait indiqué de faire paraître un avis sur le site du CCPC afin de procéder à son éventuel remplacement.

Il n'y a pas d'autres remarques. Le pv est approuvé et signé par les membres de l'assemblée.

3. Approbation du PV de la réunion du BCFC du 5 novembre 2011.

Le vice-président signale que ce point ne peut être débattu puisque le projet de PV (tenant compte des remarques formulées par rapport à l'avant-projet) n'a pas été communiqué. Le secrétaire fait l'exposé de la chronologie des faits, à l'appui de la production des mails y relatifs et sur lesquels apparaissent les dates d'envoi. Il regrette par ailleurs à ce sujet d'avoir été considéré comme un menteur par le président du CCCV, alors qu'il est établi que le document en question n'a toujours pas été transmis à ce jour. Ceci sera relaté lors de la réunion prochaine du BCFC.

Le secrétaire indique toutefois que l'avant projet mentionne les propositions faites par le CCPC (inversion des dates de réunion CCPC/BCFC, réduction du nombre de pêcheurs dans les équipes pour l'interclubs, affichage des résultats avant la distribution des palmarès des CB et d'autres bricoles...) mais qu'en l'absence de document écrit à approuver, le CCPC ne peut délibérer.

Marcq Roland fait également remarquer que lors de la réunion du BCFC, il a été décidé que Monsieur Frans Schoubben serait le remplaçant officiel désigné du moniteur, alors que l'avant projet indique que ce point sera reporté à la prochaine réunion. Il est étonnant de constater que pour certaines matières, et notamment en ce qui concerne l'interclubs, la décision puisse être prise sur place par les représentants du CCCV, et que pour d'autres matières, il soit nécessaire de retourner vers la commission sportive et de se prononcer à la réunion suivante...

En ce qui concerne le point relatif au CB des clubs, le secrétaire pense qu'il sera difficile de revenir sur l'attribution du titre : il n'est pas prouvé qu'il y ait eu intention de tricher de la part du compétiteur, aucune plainte officielle n'a été déposée et l'équipe championne n'a certainement pas démerité. Par contre, le comportement du président du CCCV est inacceptable et c'est la raison pour laquelle le CCPC a demandé sa démission en tant que président du BCFC.

La question qui se pose est donc de savoir quelle position défendre à la prochaine réunion. De l'avis général du CCPC, il faut bien convenir et constater que plus aucune confiance ne lui est accordée par les délégués, ni par nombre de pêcheurs qui ont beaucoup de mal à le considérer comme le président national. Il faudra l'informer de cet état de choses.

En ce qui concerne la délégation du CCPC pour la prochaine réunion du BCFC qui aura lieu le 28 janvier à 13h30, elle sera constituée de Roland Marcq, Jean-Paul Paternoster, Guy Detongre, Jean-Pierre Collard, Samuel Bernard et Jean-Marie Luyckx. L'ordre du jour a été reçu et est passé en revue, il sera envoyé par

mail à chacun. Il n'est pas nécessaire que les délégués soient présents pour la réunion de vérification des comptes.

Il est encore fait remarquer qu'il y a lieu d'attirer l'attention du rapporteur sur le fait que Monsieur Paternoster intervient comme responsable des championnats de Belgique, au même titre que I. Vanhoudt.

4. Organisation de l'hameçon d'Or et des hameçons de cristal 2011.

Chacun a été informé de la confirmation de modification de date et de la tenue de la cérémonie le 10 mars 2012 (au lieu du 17 mars initialement prévu).

Madame Josette LEFEVRE indique qu'elle a préparé les cartons d'invitation et souhaite savoir si le CCPC compte inviter les épouses de tous les nominés. L'assemblée est d'avis que la salle ne pourra accueillir plus de 80 à 90 personnes sans que la qualité ne s'en ressente, tant au niveau du repas que de l'accueil et du placement des convives, et souhaite garder la ligne de conduite qu'elle s'est assignée pour les éditions antérieures. La seule exception pour laquelle le CCPC accepte de déroger est l'hameçon de platine.

Après discussion, il est convenu que les convocations des VIP seront envoyées par Jean PILATE et les autres convocations par Mme Josette LEFEVRE. La liste des VIP est passée en revue et doit être complétée par un responsable de l'Adeps dont les coordonnées seront communiquées, ainsi que l'une ou l'autre personne citée par les membres de l'assemblée. Les confirmations seront centralisées chez Josette LEFEVRE pour le 1^{er} mars, et transmises chez Jean Pilate afin de pouvoir composer et disposer les tables. Il est également convenu que le maître de cérémonie sera Jean PILATE, avec le soutien du nouveau président.

Le vice-président est chargé de veiller à la fourniture des trophées.

Mme Josette LEFEVRE doit se rendre prochainement sur le site, se renseignera sur la disponibilité d'un matériel de sonorisation et informera le président.

5. Championnats de Belgique 2012.

La liste des attributions de places sera communiquée très prochainement par le vice-président. Pour rappel, les places attribuées au CCPC et non utilisées par une fédération affiliée seront redistribuées au sein du CCPC même. Sur la base des renseignements à disposition actuellement, le CCPC dispose de 11 places pour les clubs et de 48 places pour l'individuel. Le vice-président transmettra le tableau dès que possible et le président informera ensuite les différentes fédérations.

Au niveau des organisations, le CCPC organisera :

- le CB Carpe : les 1-2 et 3 juin : à la demande de Monsieur Eric Detaille, il sera organisé dans le canal Charleroi-Bruxelles, dans le bief de Oisquercq. Monsieur Detaille demande également à pouvoir organiser les sélections des 15, 16 et 17 juin sur le même parcours, mais ceci pose problème dans la mesure où le bief se retrouve bloqué pendant deux week-ends complets du mois de juin. Il serait toutefois possible d'organiser les sélections dans le bief de Ronquières. Monsieur Detaille préparera le programme
- le (Dames) vétérans-jeunes : le 26 août : par l'APB dans le canal Charleroi-Bruxelles (Ruisbroek) où un rempoissonnement important vient d'être effectué.
- Le Match : le 02 septembre : Fédération Liégeoise au canal Albert (Haccourt)
- Individuel : le 30 septembre : Est compétition dans le canal Albert.

Il est signalé que le championnat de Belgique Handipêche est avancé d'une semaine et se déroulera le 19 mai plutôt que le 26 (problème de mise à disposition du parcours pressenti).

Suite à ce qui s'est passé lors du CB des clubs en 2011, il est conseillé aux délégués de rappeler qu'il y a un règlement et que les compétiteurs doivent le respecter, mais surtout apprendre à le faire respecter. Cela peut se faire notamment à l'occasion des assemblées générales qui vont bientôt avoir lieu.

Dernière info concernant les CB : la liste des doubles licences et des personnes qui sont sous le coup d'une suspension a été reçue et sera transmise par mail à chacun des délégués. Une seule double licence est à déplorer du côté du CCPC, mais il est plus que probable qu'il s'agit de la conséquence d'un oubli (personne qui a changé de fédération et que l'on a omis de biffer dans la fédération d'origine).

Monsieur Schallenbergh signale que plusieurs membres de sa fédération n'ont pas encore acquitté le montant de leurs timbres 2011 et se demande comment récupérer cet argent qu'il a avancé. L'assemblée lui suggère de dresser très rapidement une liste des personnes concernées et de transmettre cette liste à toutes les autres fédérations, de manière à ce que ces dernières ne délivrent pas de licence en 2012 tant que les paiements de 2011 n'ont pas été régularisés.

6. Coupe de la Communauté Française 2012.

Les dates et les attributions ont déjà été arrêtées. L'affiche pour l'organisation de la 1^{ère} manche sera bientôt mise sur le site et rappelée régulièrement dans les « news ».

La grille de répartition des secteurs (intégrant les concours pour moins de 30 pêcheurs) est en cours de préparation et sera bientôt communiquée dès qu'un accord sera conclu

Le vice-président indique que les propositions de modifications du règlement devaient être rentrées ce jour pour pouvoir être analysées et débattues. La demande principale de modification porte sur le classement et l'attribution des points. Après discussion, il est convenu, à titre d'essai, d'attribuer un maximum de 60 points au 1^{er}, 59 points au 2^{ème}, et ainsi de suite jusqu'au 50^{ème}. A partir du 51^{ème}, tous les participants reçoivent 10 points, ceux n'ayant pas capturé de poisson reçoivent 5 points. Le vice-président est chargé de remettre le règlement à jour en y intégrant cette modification. Le nouveau règlement sera ensuite mis en ligne afin d'informer rapidement les participants.

7. Internationaux : situation, programmes.

Le moniteur signale que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site www.peches.be. Il n'y a rien de particulier à ajouter à ce point.

8. Situation financière du CCPC.

Le trésorier fait état d'une bonne situation financière en 2011, et en tout cas meilleure que les années précédentes, grâce à l'apport des interventions de la fédération sportive. Ces interventions ont permis de mettre les comptes de l'année en équilibre.

En ce qui concerne les avances des fédérations, cela s'est relativement bien passé sauf pour deux fédérations qui n'ont régularisé que très tardivement (en décembre). Le trésorier insiste pour que les échéances fixées soient respectées.

En ce qui concerne les soldes, trois fédérations restent actuellement débitrices, mais de montants très faibles. Il s'agit de la Basse Sambre, de Est Compétition et de l'APB. Après explications données par les délégués concernés, il se confirme que les soldes seront réglés rapidement.

Le trésorier rappelle que les acomptes pour l'année 2012 doivent être versés pour le 1^{er} mars.

Il indique également que, même si les nouveaux timbres sont un peu moins pratiques d'utilisation que les anciens, ils coûtent beaucoup moins cher qu'antérieurement.

Enfin, il est signalé qu'un nouveau sponsor s'est présenté sur le site du CCPC.

Messieurs Colard et Detongre, vérificateurs aux comptes 2011, ont procédé aux vérifications d'usage, préalablement à la présente réunion. Ils déclarent que toutes les pièces demandées à l'appui des documents comptables ont été produites et affirment que les comptes sont clairs et bien tenus. Le CCPC donne donc décharge au trésorier pour l'année 2011.

Il est ensuite procédé à la désignation des vérificateurs aux comptes 2012 sur appel des volontaires : sont désignés Messieurs Michel GOSSIAUX, Jean-Christophe DESILVE et Madame Josette LEFEVRE. Monsieur Freddy Schallenbergh se propose comme vérificateur suppléant.

9. Listings – rentrée des demandes de concours.

Le responsable insiste pour que les listings complétés lui soient renvoyés pour le 15 novembre au plus tard.

Le responsable du calendrier signale que les demandes peuvent lui être produites par courrier ou par mail.

10. Distribution des timbres et des cartons de licences.

Le trésorier distribue les timbres et les cartons de licences aux délégués présents. Il précise qu'il n'y a plus lieu de faire les distinctions de couleur des cartons de licence, puisqu'il n'existe plus que deux types de timbres. Les cartons verts (destinés auparavant aux licences carpes) ou roses (auparavant feeder) peuvent également être utilisés.

11. Divers.

- a) Le vice président fait part de sa réaction par rapport à l'article (éditorial) paru dans le Pêcheur Belge et relatif au différent qui avait mis en cause le comportement d'un duo de pêcheurs carpistes. L'article en cause, rédigé par Monsieur Chermanne probablement sur déclaration des pêcheurs intéressés, contenait de fausses et de mauvaises informations qui seront, selon engagement écrit de Monsieur Charlie Dubourg, rectifiées prochainement.
 - b) Le projet de règlement des concours publics sera transmis au président après la réunion du BCFC du 28 janvier, en y intégrant les éventuelles décisions qui seraient prises lors de cette réunion. Après vérification, il pourrait enfin être envoyé sur le site. Il est en effet grand temps que les pêcheurs puissent disposer de l'information.
 - c) Il est porté à la connaissance de l'assemblée que le CCCV n'accordera pas d'autorisation d'organiser des concours les 7 et 8 juillet, en raison du C.M. Feeder. Le CCPC s'aligne sur cette initiative.
 - d) Il est demandé aux membres présents de débarrasser les tables et de rincer leur vaisselle.
-

La réunion est levée à 13h50.